

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2024/014**

**SAISON CULTURELLE N° 6 – CONTRAT DE CESSION
DU SPECTACLE DE L'ARTISTE «KKC x CPC »**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la clôture de la saison culturelle n° 6 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de cession de droit d'exploitation avec la société Ulysse Maison d'Artistes, sise 6, rue de Clermont 46100 FIGEAC représentée par M. Sylvain LACOMBE, pour le spectacle de l'artiste « KKC x CPC », le 15 juin 2024, live en plein air place Avet 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **4 431 € TTC** hors restauration et hébergement pour neuf personnes.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 13 février 2024.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 FEV. 2024**
ET PUBLICATION LE **16 FEV. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

